

Si vous avez des difficultés à visualiser cet email, [suivez ce lien](#)



**Conseil Départemental de l'Isère
de l'Ordre des Médecins**

Chères consœurs, chers confrères, chers médecins de l'Isère,

En ce début d'année, je souhaite à chacun de vous, médecin isérois, des satisfactions professionnelles et des joies personnelles tout au long de 2025, et je souhaite à notre profession une année plus sereine et de savoir garder le cap !

Pour notre Conseil, 2025, c'est aussi la satisfaction de vous proposer un nouveau site internet :

<https://conseil38.ordre.medecin.fr>

Notre nouveau site est calqué sur le modèle du site national, et les services informatiques du CNOM en assurent la sécurité et la maintenance. Nous l'avons voulu le plus intuitif et pratique possible, et je remercie vivement les présidents de commissions et les membres de la commission communication qui se sont beaucoup investis pour la création du contenu. Je vous demande un peu d'indulgence pour les « bugs » éventuels suite à sa mise en ligne, n'hésitez pas à nous les faire remonter. Il est possible qu'il soit encore difficile à trouver dans les moteurs de recherche car peu sollicité : gardez précieusement cette newsletter avec le lien du site. A noter que notre ancien site internet sera désactivé fin février.

En particulier, nous souhaitons que les réponses aux questions déontologiques les plus fréquentes figurent sur ce site (rubrique Vous Etes Médecin => Déontologie => FAQ), cette rubrique sera enrichie au fur et à mesure.

Certaines pages sont en accès réservé aux médecins, je vous rappelle qu'il est donc nécessaire de créer son compte « Mon Espace » (via le site du CNOM si vous ne l'avez pas encore), ce qui vous permettra d'accéder à leur contenu. « Mon Espace » permet également de payer sa cotisation, d'accéder aux annonces ou d'enregistrer en ligne un contrat de remplacement.... Essayez, c'est simple et pratique !

A propos de la cotisation 2025, l'appel vous a été adressé au début du mois, et je sais bien la grogne que la réception de ce pli engendre généralement. Aussi, par souci de transparence, vous trouverez sur ce courrier un court récapitulatif des dépenses engagées et de l'activité effectuée par le CDOM38 tout au long de 2024. Pour ceux qui

l'auraient jeté rageusement et qui le regretteraient déjà 😊, nous l'avons mis en ligne [ICI](#).

Enfin, sur un plan plus national, saluons la nomination (à nouveau !) d'un isérois, le Dr Yannick Neuder, cardiologue attaché au CHUGA-Voirion, député de l'Isère et conseiller régional AURA, au poste de ministre de la santé et de l'accès aux soins dans le gouvernement de M. François Bayrou. Je lui souhaite naturellement beaucoup de courage pour la tâche qui l'attend et je connais son attachement à la préservation de notre système de santé, je lui adresse donc tous mes encouragements.

A vous aussi, chers consœurs et confrères, mes encouragements les plus sincères pour votre engagement quotidien au service de tous les patients, particulièrement au cœur de cette épidémie grippale plus précoce et plus intense qu'habituellement. Ensemble, faisons en sorte que « ça tienne », une fois de plus.

Bien confraternellement, Dr Gilles PERRIN, président.

Conférences du CDOM38



1/ Retour sur la soirée du 15 janvier dernier sur les violences faites aux mineurs « Les Soignants et la protection des enfants, pourquoi et comment agir ? »

Les présentations des intervenants seront prochainement disponibles [ICI](#) (actualités du site internet).

Elles sont en accès réservé aux médecins : pour y accéder, il est nécessaire de se connecter via Mon Espace, sinon l'accès est refusé.

2/ Prochaine soirée du CDOM38 mercredi 16 avril à Bourgoin : 2e session de la soirée d'échanges "Transformons 3 solitaires en 3 solidaires : médecin traitant ou spécialiste d'organe, médecin du travail et médecin conseil, comment prévenir et terminer les arrêts longs ?"

Mercredi 16 avril 2025 - Salle de conférence - Maison du Département Porte des Alpes

18 avenue Frédéric Dard - 38300 Bourgoin-Jallieu.

Buffet partagé de 19h à 20h - Conférence-débat de 20h à 22h30

Le CDOM fournit boissons, dessert et vaisselle,

à chacun d'amener du salé à partager en mode "finger food"

pré-inscription (gratuite) [ICI](#)



La question déonto

Que faire si je suis interrogé(e) par un OPJ (police ou gendarmerie) concernant un(e) patient(e) ?

Réponse courte et simpliste : ne pas échanger au téléphone, attendre la convocation ou réquisition, et s'y rendre sans se délier du secret médical (sauf dérogations), même si mon patient m'y autorise !

Réponse bien plus complète à cette épineuse question sur le nouveau site internet du CDOM : [ICI](#)

Vous pouvez aussi consulter le nouveau document du CNOM [rapport médecins et procédure pénale - janvier 2025](#) (réquisition judiciaire – secret médical – saisie de dossier médical – perquisition – scellé – audition – témoignage en justice).

Métropole grenobloise : A propos des Crit'air d'accès à la ZFE Métro et du stationnement professionnel sur Grenoble



La métropole grenobloise a élaboré, sans concertation avec le CDOM38, un nouveau modèle d'« attestation » devant être signée par un médecin (donc un certificat !) pour permettre l'utilisation d'un véhicule Crit'air 3 en période d'interdiction d'usage, pour les patients justifiant de plus de 6 rdv par an en établissement. Le CDOM38 – qui partage l'engagement écologique de la Métro – précise qu'il ne contre indique pas la signature du document mais :

- Qu'il aurait été pertinent qu'un service ou personnel administratif puisse attester des rendez-vous, la consultation d'un agenda n'étant pas une prérogative nécessitant 10 ans d'études.
- Qu'il soutiendra tout médecin qui refuserait de signer un Nième « certificat absurde », consommateur de temps médical.

Dans le même registre, pour avoir accès aux tarifs préférentiels de stationnement sur Grenoble (0,10 €/mn), il est demandé aux professions médicales de fournir une attestation de l'employeur ou pour les libéraux un relevé SNIR (justifiant la réalisation de VAD). Le CDOM38, même s'il comprend la nécessité de réguler l'accès et de lutter contre les abus, déconseille fortement aux médecins de transmettre un tel document (qui n'a pas à être divulgué à un tiers autre que le comptable, soumis à discrétion). De plus, le SNIR ne permet pas d'identifier le lieu de la VAD, et est donc inopérant comme critère de choix.

Le président Gilles Perrin et le vice-président Maxime Maisonneuve ont récemment rencontré Eric Piolle, maire de Grenoble, et Pierre-André Juven, adjoint en charge de la santé, afin de les alerter sur ces problématiques et d'étudier d'autres pistes. Nous vous tiendrons au courant de l'évolution.

Enquête de la DGCCRF en cours sur l'affichage des tarifs des consultations des médecins



L'affichage des tarifs des consultations d'un médecin est obligatoire. Il concerne toutes les consultations de référence d'un praticien, dont ses consultations coordonnées, complexes et très complexes, et doit être fait de façon lisible :

- Dans la salle d'attente
- Dans le lieu d'encaissement des honoraires.

Pour les cabinets de groupe, les honoraires de chaque médecin doivent être clairement identifiables, particulièrement en cas de secteurs conventionnels différents.

Les PH ayant une activité libérale intra-hospitalière doivent apporter une information claire sur le secteur (public ou privé) dans lequel ils reçoivent le patient, leurs honoraires devant être clairement affichés.

Lors d'une réunion récente du CNOM avec la DGCCRF (répression des fraudes), cette dernière a indiqué mettre en place une enquête dans les cabinets médicaux et auprès des praticiens hospitaliers, afin de vérifier que les médecins respectent ces obligations.

Nous vous invitons à vérifier que l'affichage dans vos lieux d'exercice respecte ces obligations.

Vous trouverez sur le site du CNOM des [modèles d'affiches d'honoraires](#).

Attentions vols d'échographes signalés en AURA



Ce message provenant des services de police est parvenu au CDOM :

Depuis fin 2024 une équipe opère dans la région Grand Est, principalement en Auvergne Rhône Alpes, cherchant à dérober les échographes des cabinets médicaux.

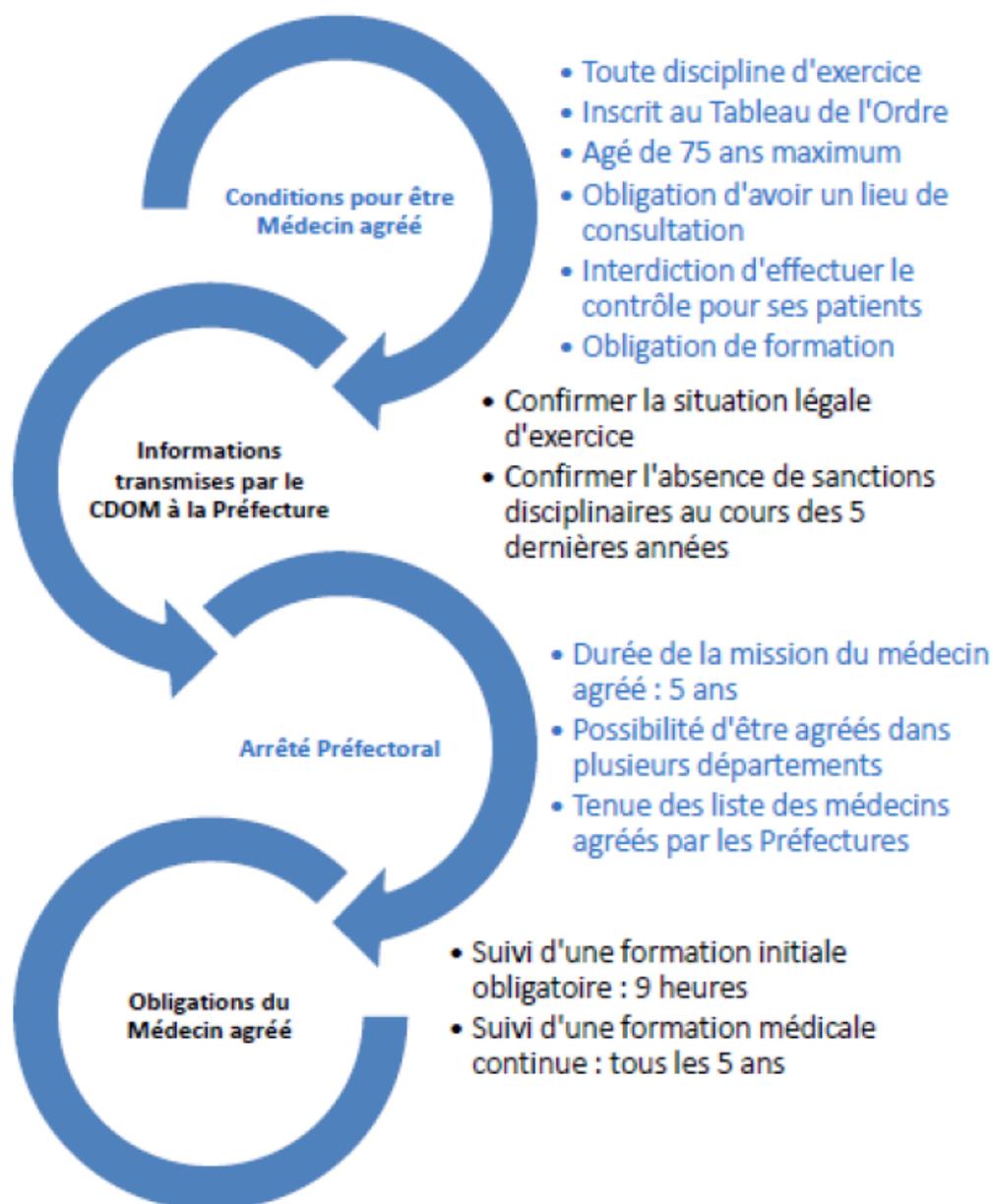
Ils utilisent principalement des véhicules type Renault Mégane.

Pour exemple : Dans la nuit du 7 au 8 janvier, une tentative de vol a lieu dans un cabinet médical de VILLEFONTAINE, où les auteurs, minimum 4, cagoulés et gantés, utilisent un véhicule utilitaire pour défoncer le grillage du cabinet. Ils ont également une Renault Mégane couleur bordeaux.

Médecins agréés pour le permis de conduire – Qui ? Quoi ? Comment ? Et le CDOM dans tout ça ?

Le contrôle médical de l'aptitude à la conduite, pouvant être réalisé par tout médecin jusqu'à 75 ans, répond à certaines conditions réglementaires, ordinales et de formation.

Vous trouverez ci-dessous le schéma récapitulatif :



[Pour plus d'informations :](#)

Le médecin et son patient conducteur : [ICI](#)

Une brochure très bien faite de la Sécurité Routière et la DGS, rappelant les pathologies à prendre en compte pour la conduite : [ICI](#)

La rubrique « [médecins agréés](#) » du nouveau site internet (Vous êtes médecin / Modalités d'exercice / Médecins agréés) contiendra bientôt la dernière liste mise à jour des médecins agréés pour le permis de conduire (ainsi que ceux agréés pour la fonction publique).

**Nouvelles obligations vaccinales
à compter du 1er janvier 2025**



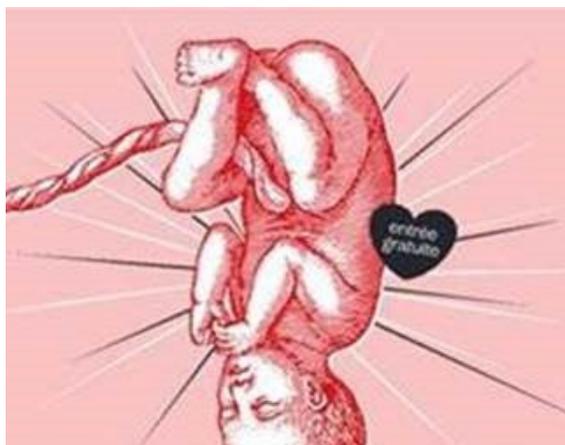
La vaccination des nourrissons contre les méningocoques ACWY et B est désormais obligatoire à compter du 1er janvier 2025 et sera exigée pour l'entrée en collectivité (décret du 5 juillet 2024).

Il conviendra, en fonction du statut vaccinal et de l'âge du nourrisson, de compléter si nécessaire

- la vaccination contre les méningocoques B jusque-là uniquement recommandée
- la vaccination des nourrissons ayant reçu une première dose de vaccination à 5 mois contre le méningocoque C en 2024, par une dose de vaccin contre les méningocoques ACWY à l'âge de 12 mois en 2025.

[Plus d'informations](#)

Exposition " Enfanter, une évolution des pratiques à l'hôpital de Grenoble "





Il fait gris ? Il fait froid ? N'hésitez pas et foncez au musée ! Le musée grenoblois des sciences médicales - situé dans l'ancienne chapelle de l'«asile des vieillards» du CHU - vous propose sa nouvelle exposition consacrée à l'évolution des pratiques obstétricales à Grenoble.

En savoir plus sur le [site du musée](#).

Une première visite privée (en dehors des horaires d'ouverture) est proposée aux médecins isérois le mardi 18 février 2025 à 18h, sur inscription obligatoire [ICI](#) (15 à 20 places).

D'autres dates pourront être proposées si besoin.



Aide aux travaux de thèse
" Etude du suivi de l'insuffisant cardiaque à FeVG altérée en médecine générale "



Le médecin généraliste est un acteur clé dans le suivi de l'insuffisant cardiaque (éducation thérapeutique, titration des cardioprotecteurs, gestion des décompensations...).

Nous effectuons un état des lieux du suivi de cette pathologie afin de mettre en avant des axes d'amélioration par le biais de questionnaires anonymes dont la durée de réponse n'excède pas 5 minutes.

Voici le lien vers le questionnaire : [Questionnaire](#)

En vous remerciant par avance pour votre aide précieuse,

Pierrick CROZIER et Sidney MOLIN

Si vous ne souhaitez plus recevoir nos communications, [suivez ce lien](#)